

GUIDE DE COMMUNICATION

POUR LES BÉNÉFICIAIRES D'AIDES



Votre projet bénéficie d'aides de l'agence de l'eau, vous avez l'obligation de communiquer sur l'existence de ce financement public conformément aux clauses générales d'attribution et de versement des aides. Les aides financières de l'agence de l'eau doivent ainsi être mentionnées selon des modalités adaptées à la nature du projet subventionné. Ces modalités sont précisées dans ce guide.

1 Que devez-vous faire ?

- Pour toutes les opérations aidées par l'agence de l'eau :

Dans tous vos supports de communication (lettres d'information, bulletins municipaux, plaquettes, rapports...) :

- **Mentionner la référence** à l'aide de l'agence de l'eau (phrase type : « Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de XXX € »)
- **Intégrer le logo de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**
- **Intégrer le picto** « engagé pour l'eau / avec le soutien de l'agence de l'eau »
- **Intégrer les rédactionnels** mis à votre disposition par l'agence de l'eau : le rédactionnel institutionnel sur l'agence de l'eau et le rédactionnel thématique selon la nature du projet aidé.



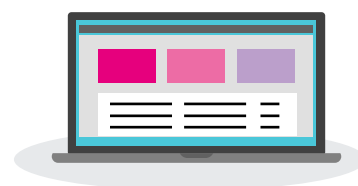
Dans vos communiqués à destination de la presse (écrite, radio, télé) :

- **Mentionner la référence** à l'aide de l'agence de l'eau (phrase type : « Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de XXX € »)
- **Intégrer les rédactionnels** mis à votre disposition par l'agence de l'eau : le rédactionnel institutionnel sur l'agence de l'eau et le rédactionnel thématique selon la nature du projet aidé
- **Informez le service presse** de l'agence de l'eau (contact.presse@eaurmc.fr).



Sur votre site internet, intégrer :

- **Une description de l'opération** mettant en lumière le soutien financier apporté par l'agence de l'eau dans le montage et la réalisation de votre projet
- **Le logo de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**
- **Le picto** « engagé pour l'eau / avec le soutien de l'agence de l'eau »
- **Les rédactionnels mis à votre disposition** par l'agence de l'eau : le rédactionnel institutionnel sur l'agence de l'eau et le rédactionnel thématique selon la nature du projet aidé.



Et en plus :

- Pour les rapports d'études, apposer le logo de l'agence de l'eau en page de couverture
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur ou égal à 150 000 €

- **Placer un panneau d'affichage temporaire** sur le lieu de l'opération pendant la mise en œuvre de votre projet, dans un endroit visible du public. Ce panneau présentera le projet (nom et objectif principal de l'opération) et mentionnera le soutien financier de l'agence de l'eau (logo agence de l'eau et référence à l'aide). Le logo de l'agence de l'eau doit être visible et de la même taille que les logos des autres partenaires. Les dimensions du panneau sont à la convenance du maître d'ouvrage selon le positionnement du panneau sur le terrain.



Une **photo du panneau sur le chantier** devra être adressée à l'agence de l'eau avec les autres pièces nécessaires pour le solde de l'aide (à transmettre au service financier de la délégation territoriale dont vous dépendez).

- Pour les opérations d'un montant d'aide supérieur ou égal à 600 000 €

- **Programmer en concertation avec l'agence de l'eau une inauguration avec la presse.** Le carton d'invitation devra mentionner « en présence de M. ou Mme... de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse » et être validé par l'agence.

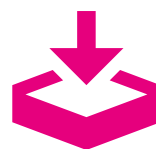
- **Placer un panneau d'affichage temporaire** sur le lieu de l'opération pendant la mise en œuvre de votre projet, dans un endroit visible du public (voir modalités ci-dessus), puis une fois le chantier terminé, **apposer sur les ouvrages un panneau permanent** incluant le logo de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la référence à l'aide de l'agence.



Une **photo de ce panneau** devra être adressée à l'agence de l'eau avec le courrier de demande de solde de l'aide.

2

Les outils téléchargeables
sur www.eaurmc.fr/guidecom



- Le **logo** « agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse »



- Le **picto** « engagé pour l'eau / avec le soutien de l'agence de l'eau »

Le logo « agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse » et le picto « engagé pour l'eau / avec le soutien de l'agence de l'eau » doivent être apposés obligatoirement sur les outils de communication (web et print)



► **Gabarit de panneau d'affichage**
(obligatoire à partir de 150 000 € d'aides)

Votre logo	TITRE DE LA PHOTO	Exemple de contenu à compléter par le maître d'ouvrage
	PHOTO ET/OU TEXTE	
Logo agence de l'eau	Intitulé opération est cofinancé(e) par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Obligation contractuelle

► **Textes à intégrer à vos rédactionnels** (magazines, plaquettes, bulletins municipaux, communiqués de presse, site internet...): systématiquement intégrer le rédactionnel institutionnel + le rédactionnel thématique selon la nature des projets aidés.

> **Rédactionnel institutionnel**

« Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de XXX €.

L'agence de l'eau est un établissement public de l'État qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et les réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme « Sauvons l'eau 2019-2024 ».

Plus d'information sur www.eaurmc.fr »

> **Rédactionnels thématiques**

• **Rédactionnel « CAPTAGES »**

« L'agence de l'eau soutient les actions préventives visant à réduire à la source les pollutions (pesticides, nitrates ...) qui menacent les captages d'eau potable. Ces pollutions rendent l'eau plus difficile à traiter et donc plus chère au robinet. Le seul traitement des pesticides a un impact estimé sur le prix de l'eau de 20 à 60 cts€/m³. La réduction des pollutions à la source est plus efficace et moins coûteuse. »

• **Rédactionnel « EAUX PLUVIALES »**

« L'agence de l'eau s'engage pour une meilleure gestion des eaux pluviales. Elle soutient les actions de désimperméabilisation des sols. Les avantages sont multiples! Laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe, c'est d'une part faciliter la recharge des nappes et d'autre part désengorger les réseaux d'assainissement et éviter leur débordement qui pollue les nappes et les rivières. C'est aussi une solution économique pour les finances locales: l'eau infiltrée n'aura pas à être traitée dans les stations d'épuration. C'est enfin un moyen de préparer les villes au changement climatique en luttant contre les îlots de chaleur. »

- **Rédactionnel « ÉCONOMIE D'EAU »**

« L'agence de l'eau accompagne les opérations visant à économiser l'eau (réduction des fuites des réseaux d'eau potable, changement de pratiques agricoles, réutilisation des eaux usées traitées...). Dans le contexte de changement climatique, l'eau se raréfie : 40 % du bassin Rhône-Méditerranée est déjà déficitaire en eau et d'ici 2050, les prévisions indiquent une diminution de 80 % de débits en été pour certains cours d'eau et une moindre alimentation des nappes d'eau souterraines. »

- **Rédactionnel « PRÉSERVATION ET RESTAURATION DU FONCTIONNEMENT DES ZONES HUMIDES »**

« L'agence de l'eau soutient les actions visant à restaurer les zones humides. La moitié ont disparu en 30 ans en France. Or face aux événements extrêmes de plus en plus fréquents (sécheresse, inondations), les zones humides sont précieuses : elles permettent de stocker naturellement l'eau et de la restituer lors des étiages. Elle répond alors aux besoins en eau des populations et améliore la capacité de dilution des pollutions résiduelles. »

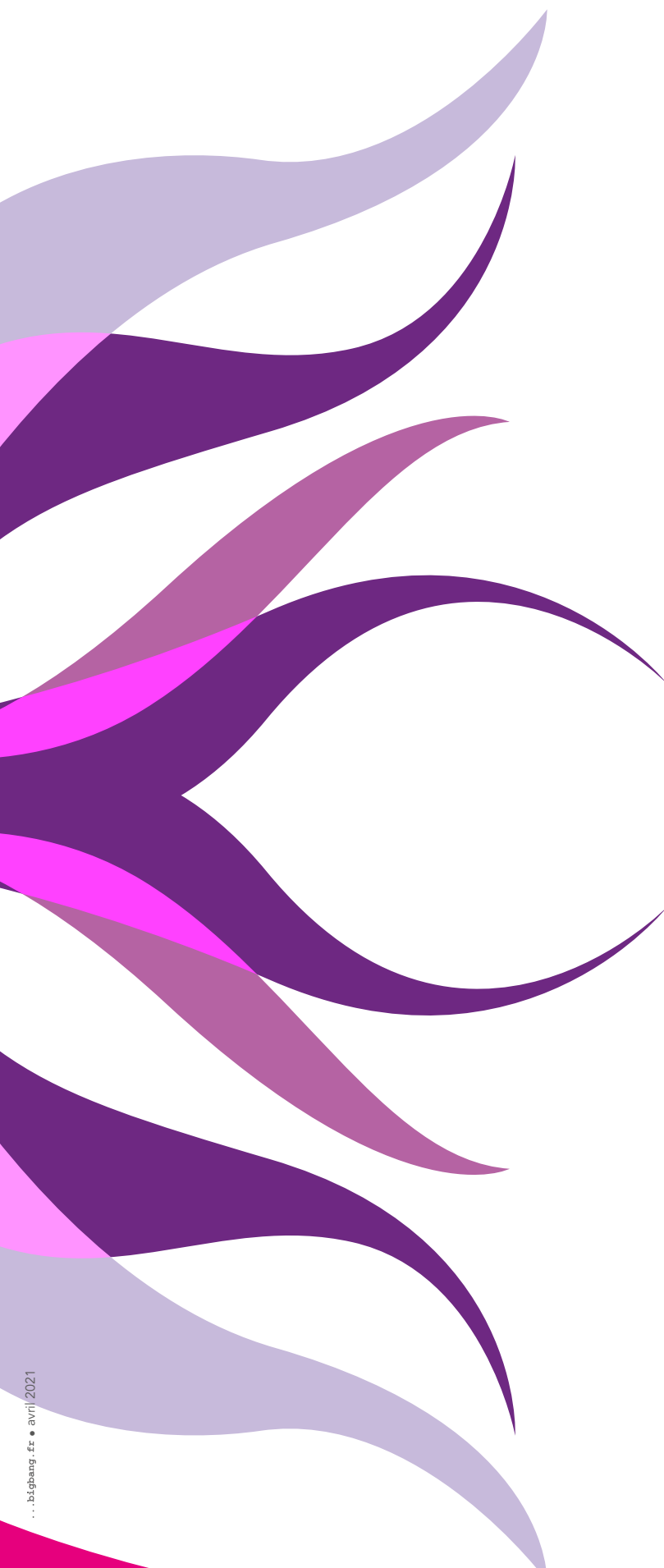
- **Rédactionnel « CONTRIBUER À LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ »**

« L'agence de l'eau s'engage pour la reconquête de la biodiversité en soutenant la restauration du bon fonctionnement des écosystèmes. 22 % des poissons d'eau douce sont menacés en France ! Redonner un fonctionnement naturel aux cours d'eau, décroiser les seuils en rivière et rétablir les corridors écologiques, c'est permettre aux espèces animales et végétales de se développer et favoriser leur capacité de résilience. »

- **Rédactionnel « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »**

« L'agence de l'eau accompagne l'adaptation des territoires face au changement climatique. Un futur plus chaud, une grande variabilité des précipitations, des événements extrêmes (sécheresse, inondations...) plus fréquents : il faut agir pour ne pas subir les effets du changement climatique en investissant dans des opérations dont l'analyse coût-bénéfice est avantageuse pour les collectivités et les citoyens. »

...



3 Contact

- La délégation à la communication de l'agence de l'eau est à votre service pour répondre à vos questions : contact.com@eaurmc.fr

4 Le bon réflexe

- Lors de vos communications relatives aux projets aidés sur **Twitter**
 - Mentionner le compte **@SauvonsLeau** de l'agence de l'eau afin qu'une notification lui soit adressée et lui permette de retweeter.